

RÈGLEMENT INTERIEUR

Etablissement scolaire privé hors contrat et non confessionnel, le Collège Montessori de Lyon accueille les adolescents de 11 à 15 ans, soit l'équivalent des classes de collège traditionnel. Le Collège Montessori de Lyon est une Association sans but lucratif (Association loi 1901).

L'approche pédagogique des enseignants vise l'épanouissement de la personnalité de chaque adolescent, privilégiant son autonomie et son esprit de création en lien avec l'acquisition des savoirs académiques (Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture). Le projet éducatif de Maria Montessori pour les adolescents permet à chacun d'évoluer à son rythme et de développer ses potentialités propres dans un environnement bienveillant et préparé pour accompagner les besoins spécifiques de cette période de la formation de l'être humain.

Ceci a pour but principal de préparer les adolescents à la vie adulte.

Horaires et organisation

Le Collège Montessori de Lyon accueille les adolescents de la 6^e à la 3^e dans un groupe unique d'âge mélangé et mixte.

Les horaires sont les suivants : 9h à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, incluant le temps du déjeuner qui est préparé par les adolescents et pris en commun, faisant partie du projet pédagogique. Les adolescents peuvent arriver le matin à partir de 8h45 et doivent repartir le soir avant 17h20.

Absence et maladie d'un adolescent

Le collège ne peut accueillir les adolescents contagieux.

En cas d'absence, la famille est priée d'informer le collège dans les meilleurs délais par téléphone.

Inscription

Le dossier d'inscription comprend : les pièces demandées dans le « document de rentrée », les frais d'inscription (600 euros décomposés en 150 + 450 € une seule fois pour chaque adolescent) et de matériel (250 euros / an), 10 chèques de scolarité (550 euros / mois) et de repas (110 euros / mois).

Il est possible de mettre fin à la scolarité dans les cas suivants :

- A la demande de la famille, avec un **préavis de 3 mois minimum par lettre recommandée avec avis de réception. A partir de l'issue de ce préavis et jusqu'à la fin de l'année scolaire, 25% des frais de scolarité restent dus.**
- **Sur décision de l'équipe d'encadrement du collège applicable immédiatement**, si l'adolescent met en péril le fonctionnement du groupe ou l'intégrité physique et/ou morale d'un ou plusieurs autres membres de l'établissement.

Repas

Les repas sont organisés et préparés par les adolescents les jours d'école.

Le forfait, de 110 euros mensuels sur 10 mois, comprend les frais :

- d'approvisionnement en matières premières
- de matériel de cuisine
- d'encadrement par un éducateur

Toute absence consécutive d'une semaine donne lieu à déduction d'un quart de ce montant.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont versés intégralement à l'inscription en 10 chèques encaissés mensuellement (le 5 du mois) de juillet précédant la rentrée de l'année d'inscription à avril suivant.

Important : préciser le nom et prénom de l'enfant au dos de chaque chèque.

Un retard de paiement d'un mois donne lieu à un entretien avec le directeur afin d'évaluer le délai de rétablissement de l'impayé.

A partir d'un retard de paiement de deux mois, le collège n'est plus en mesure d'accepter l'adolescent. Cependant, le délai de préavis de 3 mois et les 25% de la scolarité restante restent exigibles.

Charte financière

Récapitulatif des tarifs et modalités de paiement		
Désignation	Montant en euros	Modalité de paiement
Inscription	600	1 fois à l'entrée
Matériel	250	1 fois par an payable en juin
Scolarité	5500	10 chèques de 550 euros payable de juillet précédant la rentrée d'inscription à avril suivant
Repas	1100	10 chèques de 110 euros payable de juillet précédant la rentrée d'inscription à avril suivant

Je soussigné _____,

parent de _____,

déclare avoir pris connaissance du règlement et des tarifs du Collège Montessori de Lyon,

accepte ses règles de fonctionnement et inscrit mon enfant pour l'année scolaire 20___/ 20___.

« Lu et approuvé », date, signature :